





# Projet pédagogique général 2025/2026



## « Les mondes imaginaires »

« Créer un monde imaginaire, c'est offrir à la réalité une chance de se réinventer. »











## Avant-propos

#### Les activités périscolaires et extrascolaires

Historiquement, les actions en faveur de la jeunesse sur la commune étaient assurées conjointement par la Ville de La Crau et l'association Jeunesse Inter Services (JIS).

Au fil du temps, et dans le cadre d'une convention de subventionnement établie avec la Ville, l'association a progressivement étendu son champ d'intervention sur le territoire.

Cependant, l'évolution de la réglementation européenne, ainsi que les ajustements de la législation nationale concernant l'attribution des subventions publiques, n'ont plus permis de maintenir ce mode de fonctionnement.

Afin de se conformer à la réglementation en vigueur et aux recommandations de la Chambre Régionale des Comptes, la Ville a souhaité ouvrir à la concurrence la gestion des activités périscolaires et extrascolaires, dans un souci de transparence et d'égalité de traitement.

À l'issue d'une analyse menée par un cabinet spécialisé, ces activités ont été qualifiées de Service Social d'Intérêt Économique Général (SSIEG) par délibération du Conseil Municipal du 19 octobre 2021.

Une procédure de mise en concurrence a été engagée dans le cadre d'une convention de mandatement. Le Conseil Municipal, réuni le 12 juillet 2022, a attribué cette convention à l'association Jeunesse Inter Services pour une durée de quatre ans, du 1er septembre 2022 au 31 août 2026.

Par avenant en date du 20 mai 2025, cette durée a été prolongée jusqu'au 31 décembre 2026, afin d'aligner la périodicité du contrat sur l'année civile (du 1er janvier au 31 décembre) en vue du renouvellement du futur contrat.

## SOMMAIRE

#### Introduction : Avant-propos

I.	Les objectifs éducatifs	P.3
II.	Les Accueils de Loisirs	
	A. Organisation et fonctionnement	P.6
	B. Les objectifs pédagogiques	P.15
	C. L'évaluation	P.17
	D. La sécurité	P.19
	E. L'accueil des enfants différents	P.22
	F. La santé, l'hygiène et l'alimentation	P.23
III.	Les Accueils de Loisirs 3/10 ans	
	A. Le public	P.25
	B. Le rôle de l'animateur	P.26
	C. L'encadrement	P.27
	D. Le périscolaire	P.29
	E. La pause méridienne	P.32
	F. Mercredis et vacances	P.35
IV.	Les Accueils de Loisirs 11/17 ans	
	A. Le public	P.39
	B. Horaires et lieux d'accueil	P.39
	C. L'encadrement	P.40
	D. Les capacités d'accueil	P.40
	E. Les objectifs pédagogiques 11/17 ans	P.40
	F. Les activités	P.41
	G. Les temps d'accueil	P.42
	L'esprit JIS	P.44

# I. Les objectifs éducatifs du JIS

Le **projet éducatif** traduit l'engagement de l'organisateur, ses priorités, ses principes **éducatifs**. Il définit le sens de ses actions. Il fixe les orientations et les moyens à mobiliser pour sa mise en œuvre. Il est formalisé par un document intitulé « Projet pédagogique général ».

L'accueil de Loisirs permet d'apporter une réponse sociale aux besoins d'accueils manifestés par les familles, tout en offrant aux enfants un cadre éducatif structurant, favorisant leur développement et leur épanouissement.

Depuis sa création, notre association œuvre au développement d'une politique éducative globale en faveur de l'enfance et de la jeunesse, en cohérence avec les orientations de la commune.

Notre Accueil Collectif de Mineurs est un espace éducatif et inclusif, véritable lieu de vie où le bien-être des enfants et des jeunes est au cœur de nos préoccupations quotidiennes.

Fidèle à cette démarche, l'association s'engage depuis de nombreuses années à favoriser l'accueil des enfants à besoins particuliers, notamment ceux en situation de handicap, afin de garantir à chacun un accès équitable aux activités proposées.

Les parents sont pleinement associés dès le démarrage du projet d'accueil et sont invités à rencontrer la direction de l'ACM afin d'échanger sur les besoins spécifiques de leur enfant, dans une logique de co-construction et d'accompagnement individualisé.

L'accueil de loisirs est un espace privilégié d'expression pour les enfants, les jeunes et leurs familles, où leurs besoins et leurs envies en matière de loisirs sont pleinement pris en compte. Complémentaire de l'école et du cadre familial, il offre à chaque enfant un environnement propice à l'éveil, à l'affirmation de soi et à la construction de sa citoyenneté, dans une dynamique d'autonomie et de responsabilité.

Ce lieu de vie collective repose sur des règles fondamentales, au premier rang desquelles figure le respect : respect d'autrui, des lieux et du matériel.

L'objectif principal est la satisfaction des enfants et des jeunes accueillis, et par extension celle de leurs familles. Pour y parvenir, les activités proposées sont pensées et adaptées en fonction de l'âge, des capacités et des aspirations de chacun.

Pour que chaque enfant ou jeune puisse vivre pleinement ses temps d'accueil au sein de notre structure, nous avons défini plusieurs objectifs clés visant à garantir une expérience enrichissante, sécurisante et adaptée à ses besoins :

- Permettre aux enfants et aux jeunes de se réaliser, de construire une vie dynamique et enrichissante.
- Respecter les rythmes de vie des enfants/jeunes, en leur laissant le choix de gérer leur temps, et apprendre ainsi à être plus autonome et responsable.
- Permettre à l'enfant/jeune de communiquer, s'exprimer, de partager, de s'épanouir par le biais des activités tout en lui garantissant sa sécurité matérielle et morale.
- Promouvoir l'accès à la culture, au sport et développer l'apprentissage de la vie sociale en apprenant à partager, à respecter certaines règles en collectivité, notamment par l'organisation de séjours courts et séjours de vacances.
- Initier à la créativité et développer toutes formes d'expression, individuelles ou collectives.
- Découvrir l'environnement, naturel, culturel, virtuel.
- Sensibiliser les enfants au développement durable par le biais d'activités respectueuses de l'environnement.
- Sensibiliser les enfants/jeunes à la citoyenneté, à la laïcité Défendre ses droits, remplir ses devoirs. Le citoyen est une personne qui participe en toute connaissance, conscience et responsabilité à la vie de la cité. Le citoyen est une personne consciente et responsable.
- Habituer les plus jeunes à avoir une activité pendant leurs temps libres afin d'éviter le désœuvrement et la petite délinquance qui peut en découler.
- Favoriser l'implication des jeunes à la prise d'initiative et à la prise de responsabilité dans leurs projets.

Notre priorité est de garantir le bien-être et l'épanouissement de chaque enfant, tout en assurant sa sécurité physique et affective.

Le JIS est également un centre de loisirs engagé pour l'écocitoyenneté. Toutes les activités proposées sont à la fois ludiques et pédagogiques. Nous incitons les enfants, les jeunes et leurs familles, à agir en citoyen responsable, citoyen acteur de leur vie dans notre structure et dans leur commune : sensibilisation et connaissance de notre environnement, tri des déchets, économies d'énergie, compost au centre...

Le centre de loisirs est doté de jardins pédagogiques (Au centre des Arquets mais aussi dans certaines écoles) où petits et grands pourront s'adonner aux joies du jardinage et ainsi réaliser quelques plantations, désherbages, cueillettes et autres petits travaux.

L'aménagement de nos coins jardins évolue chaque année au rythme des envies et des inspirations des enfants. Ils créent des bacs et imaginent de nombreuses décorations pour embellir nos espaces extérieurs. Cette démarche s'inscrit dans une logique éco-responsable, favorisant l'utilisation de matériaux de récupération et stimulant leur créativité. Toutes les tranches d'âge sont invitées à partager leurs idées et à collaborer, faisant du jardin un véritable projet collectif et intergénérationnel.

Ces espaces sont également des lieux privilégiés d'observation de la biodiversité, notamment pour les plus jeunes. Les enfants, en particulier les maternelles, y découvrent la vie des insectes et apprennent à découvrir leur environnement avec curiosité et respect.

## II. Les Accueils de Loisirs

## A. Organisation et fonctionnement

**Depuis la rentrée scolaire 2022**, nos actions qui s'inscrivent, depuis 1994, dans une politique globale envers la jeunesse (cf. projet éducatif présenté ci-avant), devront également faire le lien avec le Projet Educatif Territorial (PEdT) et le Plan Mercredis.

Le Projet Éducatif de Territoire (PEdT) est un outil de coordination locale qui rassemble l'ensemble des acteurs de la communauté éducative autour de valeurs communes, d'objectifs partagés et d'actions concrètes en matière d'éducation.

Porté par la collectivité, il a été élaboré en concertation avec les directions d'école, les représentants des parents d'élèves et les partenaires institutionnels. Il a été validé en juillet 2022 par le Groupe d'Appui Départemental (GAD), composé de la Caisse d'Allocations Familiales (CAF), du Service Départemental de la Jeunesse, de l'Engagement et du Sport (SDJES), et de la Direction des Services de l'Éducation Nationale (DSEN).

Trois grands objectifs ont été définis au sein de ce PEdT, en prenant en compte les besoins des enfants et des familles :

- Développer une continuité éducative entre tous les acteurs du territoire,
- Instaurer une dynamique partenariale,
- Soutenir et favoriser la réussite éducative des enfants de 0 à 17 ans.

#### Concrètement, le dispositif prévoit les mesures suivantes :

- La mise en place d'activités sur les temps méridiens dans les écoles élémentaires,
- Des activités périscolaires (matin, soir et mercredi) en lien avec les projets d'école.
- Des activités de qualité mobilisant l'ensemble des ressources et équipements du territoire (associations, locaux communaux, complexes sportifs...),
- L'implication et la sollicitation des parents d'élèves,
- Une coopération renforcée entre les acteurs éducatifs (équipes enseignantes, directeurs et directrices des écoles, animateurs, associations),
- L'inclusion des enfants en difficulté, en situation de handicap ou à besoins spécifiques.

#### Le Plan Mercredi : un label de qualité

Le PEdT comprend également un Plan Mercredi. Il s'agit d'un label décerné par les services de l'Etat qui répond à une charte de qualité, laquelle se décline en quatre axes :

- La complémentarité et la cohérence éducative des différents temps de l'enfant;
- L'accueil de tous les publics (enfants et leurs familles);
- Le développement d'activités éducatives de qualité, notamment en promouvant l'accès à la culture et aux loisirs pour tous.

#### Un document non figé

Tous les acteurs concernés par la mise en œuvre du PEdT seront amenés à se rencontrer régulièrement. Ils pourront ainsi évaluer la qualité des activités et envisager des évolutions, en fonction des besoins des enfants et des familles. Les représentants des parents d'élèves seront également associés et régulièrement concertés, afin de faire vivre le dispositif.

De ce fait, en tant qu'opérateur des activités périscolaires et extrascolaires de la commune, le JIS veillera à appliquer les orientations définies dans le cadre du PEdT et du plan mercredi, valeurs et orientations développées par le JIS depuis sa création.

#### a) Les modalités d'inscription

Les accueils de loisirs sans hébergement proposés par l'association JIS sont organisés sur les temps suivants :

#### LE PERISCOLAIRE

- Le matin et le soir au sein des écoles de la commune
- Le mercredi pour les enfants de 3 à 10 ans au sein du centre de loisirs des Arquets, chemin des grenaches.

#### LA PAUSE MERIDIENNE

• Pour les élèves inscrits à la demi-pension, de 11h30 à 13h30 au sein des 4 écoles élémentaires de la commune (activité non déclarée en ALSH).

#### L'EXTRASCOLAIRE

- Toutes les périodes de vacances scolaires pour les enfants et adolescents de 3 à 17 ans.
  - De la maternelle au CM2, les enfants sont accueillis au sein du centre de loisirs des Arquets, chemin des grenaches.
  - A partir du collège, les jeunes sont accueillis au sein de la salle Jean Natte, boulevard de la république.

Les accueils périscolaires et extrascolaires sont déclarés auprès du SDJES (Service Départemental à la Jeunesse, à l'Engagement et aux Sports).

Pour accéder aux accueils de loisirs tout au long de l'année, les familles doivent préalablement remplir un dossier d'inscription, s'acquitter d'une adhésion pour l'année scolaire concernée et accepter le règlement intérieur, qui précise les modalités de fonctionnement des Accueils Collectifs de Mineurs (ACM).

Le dossier d'inscription est disponible sur le site internet de l'association <u>www.jis-lacrau.com</u> ou à l'accueil administratif du JIS situé à l'Espace pluriel - boulevard de la République. <u>Ce dossier est à renouveler chaque année à partir du mois de juin.</u>

#### > Pour les accueils de loisirs périscolaires

Une fois le dossier d'inscription constitué, tous les enfants scolarisés sur la commune peuvent accéder à ce service tout au long de l'année.

Fonctionnant sans réservation préalable, cet accueil offre une grande souplesse, permettant aux familles de concilier au mieux leurs contraintes quotidiennes avec les besoins de garde de leurs enfants.

#### > Pour les accueils de loisirs des mercredis et des vacances

Les demandes de réservation des mercredis et des vacances s'établissent avant chaque période.

L'information est diffusée par plusieurs canaux : affichage devant le centre de loisirs, publication sur le site internet de l'association, insertion dans le mensuel municipal, et envoi d'un mail aux familles déjà inscrites.



Dans un souci d'équité et afin d'éviter un fonctionnement basé sur le principe du "premier arrivé, premier servi", l'inscription se déroule en plusieurs étapes. Toutes les pré-inscriptions sont enregistrées sans ordre d'arrivée. Les places disponibles sont ensuite réparties selon des critères de priorité, si nécessaire :

- Enfants domiciliés à La Crau
- Enfants dont les parents travaillent
- Enfants inscrits régulièrement aux accueils de loisirs
- Enfants en situation de handicap

Si le nombre de demandes dépasse les capacités d'accueil, l'association s'efforce de répartir les places de manière équitable, dans le respect des critères établis.

Il peut arriver que certains jours ou activités soient placés en attente, en raison d'un nombre de demandes supérieur à nos capacités d'accueil. Ces éléments sont visibles sur l'espace famille (planning) ainsi que sur les factures émises pour la

période dite de confirmation. Il est précisé que les journées en attente ne sont pas facturées.

Lorsqu'une réservation est annulée, le JIS contactera les familles des enfants en attente, pour leur proposer les places vacantes. Sans appel de notre part, ces journées ou activités restent en attente (donc non facturées).

Pour les parents qui utilisent exclusivement l'espace famille : Avant de procéder au paiement de leur facture, l'association les invite à retourner visualiser, sur le planning, les jours validés par le JIS ou à consulter attentivement leur facture, les jours validés et les jours en attente (les attentes ne sont pas facturées), y sont clairement détaillés.

Pour les familles qui viennent effectuer leur paiement dans nos locaux, les agents d'accueil, les informent des jours positionnés en attente.

Toutes réservations reçues en dehors des périodes (cf calendrier p.11) seront traitées uniquement s'il reste des places vacantes.

• Pour les mercredis, les formulaires d'inscriptions (Maternelles au CM2) sont disponibles un mois environ avant le début de chaque période de mercredis (cf calendrier p.11)

Une information est affichée devant l'entrée du centre de loisirs.

• **Pour les vacances**, les réservations doivent comporter obligatoirement 2 jours consécutifs.

Les formulaires d'inscriptions (Maternelles et CP / CE) ainsi que les programmes d'activités (CM et Ados) sont disponibles un mois environ avant le début de chaque vacances scolaires (cf calendrier p.11)

De la maternelle au CM2, les inscriptions se font à la journée. Le planning détaillé des activités est disponible lors des confirmations.

De la  $6^{\rm ème}$  à la  $3^{\rm ème}$ , les programmes d'activités sont distribués au sein du collège du Fenouillet.

L'ensemble de ces informations est accessible via le mensuel municipal et le site internet du JIS.

Les documents nécessaires aux demandes de réservations sont disponibles, dans nos bureaux ou sur le site internet de l'association <a href="www.jis-lacrau.com">www.jis-lacrau.com</a>, dans l'onglet **«Inscriptions »**.







#### Inscriptions, réservations et paiements

Afin de faciliter les démarches administratives des inscriptions (mercredis et vacances), les familles peuvent utiliser Espace Famille , accessible uniquement depuis le site internet du JIS www.jis-lacrau.com.

#### Etape 1: Inscriptions

Faire la demande d'inscription pour l'activité concernée à chaque période de mercredis et/ou de vacances (Toussaint, Noël, Hiver, Printemps, Eté) et passer directement à l'étape 2.

#### Etape 2 : Réservations

Saisir les réservations journalières pour l'activité concernée. Durant cette période, les familles pourront modifier leurs réservations sur (m) Espace Famille

#### Etape 3 : Règlements

Durant la période de paiement, dite de confirmation, les familles accèderont aux réservations validées par le JIS ainsi qu'à leur facture détaillée. Après vérification, elles pourront effectuer leur règlement via Espace Famille



Avant le paiement des factures, le JIS invite les familles à contrôler que les jours indiqués soient bien les jours réservés (attention aux attentes mentionnées sur le planning et sur les factures).

En cas de modification, merci de contacter le JIS au 04.94.57.81.94 ou association@jis-lacrau.com.

#### INFOS ADOS

Programme ados: Pas d'inscriptions ni de réservations sur l'espace famille (formulaire d'inscription papier à transmettre au JIS), seuls les règlements sont possibles sur votre Espace Famille

#### Calendrier des inscriptions 2025 - 2026



#### Calendrier des mercredis

A CONSERVER

Planification inscriptions période des mercredis 2025 - 2026

	1ère période Septembre à Octobre	2ème période Novembre à Décembre	3ème période Janvier à Février	4ème période Mars à Avril	5ème Période Mai à Juillet
	du 03 juin 2025	du 23 septembre 2025	du 25 novembre 2025	du 20 janvier 2026	du 17 mars 2026
Réservation	au 19 juillet 2025	au 3 octobre 2025	au 5 décembre 2025	au 30 janvier 2026	au 27 mars 2026
Paiement	du 12 au 24 aout 2025	du 7 au 12 octobre 2025	du 9 au 14 décembre 2025	du 3 au 8 février 2026	du 31 mars au 5 avril 2026

#### Dates de fonctionnement des périodes des mercredis :

Première période : du mercredi 03 septembre 2025 au mercredi 15 octobre 2025= 7 mercredis

Deuxième période : du mercredi 05 novembre 2025 au mercredi 17 décembre 2025 = 7 mercredis

Troisième période : du mercredi 07 janvier 2026 au mercredi 11 février 2026= 6 mercredis

Quatrième période : du mercredi 4 mars 2026 au mercredi 08 avril 2026= 6 mercredis

Cinquième période : du mercredi 29 avril 2026 au mercredi 01 juillet 2026= 10 mercredis

#### Calendrier des vacances

Planification inscriptions période des mercredis 2025 - 2026

	Automne 3/17 ans	Noël 3/17 ans	Hiver 3/17 ans	Printemps 3/17 ans	Eté 3/10 ans	Eté + de 11 ans
Réservation	du 23 septembre 2025	du 25 novembre 2025	du 20 janvier 2026	du 17 mars 2026	du 5 mai 2026	du 2 juin 2026
	au 3 octobre 2025	au 5 décembre 2025	au 30 janvier 2026	au 27 mars 2026	au 22 mai 2026	au 14 juin 2026
Paiement	du 7 au 12 octobre 2025	du 9 au 14 décembre 2025	du 3 au 8 février 2026	du 31 mars au 5 avril 2026	du 9 au 21 juin 2026	du 23 au 28 juin 2026

#### Dates de fonctionnement des périodes des vacances

Vacances d'Automne : du lundi 20 octobre au vendredi 31 octobre = 10 jours

Vacances de Noël : du lundi 22 décembre au vendredi 02 janvier = 8 jours

Vacances d'Hiver : du lundi 16 février au vendredi 27 février = 10 jours

Vacances de Printemps : du lundi 13 avril au vendredi 24 avril = 10 jours

Vacances d'été : du lundi 06 juillet au vendredi 28 août = 38 jours

#### b) Les relations familles / JIS

L'association Jeunesse Inter Services prévoit de nombreux temps de rencontre et de convivialité à destination des familles, sous réserve des conditions imposées par les mesures de sécurité en vigueur (notamment le plan Vigipirate).

Ces moments ont pour objectif de permettre aux parents de découvrir la vie quotidienne de leur enfant au sein du centre, ainsi que le rôle éducatif des accueils de loisirs. Ils prennent la forme de présentations du programme d'activités, de rencontres avec les équipes d'animation, ou encore de temps partagés autour d'animations.

Chaque parent doit pouvoir s'impliquer dans la vie du centre en fonction de ses envies, de ses besoins, de ses capacités, de ses disponibilités, dans une logique d'ouverture, de dialogue et de coéducation.

Depuis son origine, l'association a su conserver cet esprit familial que ses salariés et ses bénévoles continuent à perpétuer pour être au plus proche des besoins et des attentes des familles.

Elle a su tisser un relationnel de proximité avec ses adhérents créant ainsi un climat de confiance.

Aujourd'hui, le JIS accueille des enfants « 2<sup>ème</sup> génération » dont les parents fréquentaient la structure à ses débuts, une reconnaissance pour toute l'équipe.

Le JIS s'est doté de divers outils de communication (Facebook, site internet, SMS, courriel, espace famille...) lui permettant de maintenir un lien privilégié avec les familles, régulièrement informées de manière quasi instantanée du déroulement des activités proposées, des démarches administratives et des événements liés à la vie associative. »

Par ailleurs, l'association réalise ponctuellement des enquêtes de satisfaction, afin de recueillir l'avis des familles sur les différents temps de loisirs proposés à leurs enfants. Ces retours permettent d'améliorer le fonctionnement, la communication des services et la vie quotidienne des enfants.

Les locaux administratifs de l'association, implantés en centre-ville, bénéficie d'un espace dédié à l'accueil des familles et des jeunes. Deux agents assurent une présence physique durant les horaires d'ouverture au public, afin d'accompagner les usagers dans leurs démarches : informations sur le fonctionnement des ACM, inscriptions, réservations, règlements, ou encore gestion des situations particulières. »

Un accueil complémentaire, par téléphone, courriel ou via l'espace familles, est également assuré durant les horaires de travail de l'ensemble des services de l'association.

	MATIN	APRES-MIDI	
LUNDI	8h30-12h30	14h-18h30	
MARDI	8h30-12h30	14h00-18h00	18h30
MERCREDI	9h00-12h00	14h00-18h00	18h30
JEUDI	8h30-12h30	14h00-18h00	18h30
VENDREDI	8h30-12h30	14h00-18h00	18h30
SAMEDI	FERME		

En présentiel En distanciel

#### c) La tarification des activités

En septembre 2022, pour répondre à la commande de la commune et conformément aux préconisations de la Caf du Var (Caisse d'Allocations Familiales), la tarification des accueils de loisirs périscolaires et extra-scolaires a été modifiée.

Depuis, les tarifs sont calculés sur la base d'un taux d'effort qui rend plus équitable la tarification.

Ainsi, l'accueil ne propose pas des prix prédéfinis, mais un tarif personnalisé en fonction des ressources de la famille.

Le taux d'effort est fixe, afin que le tarif soit proportionnel aux revenus familiaux et s'applique sur la base du Quotient Familial.

Un tarif plancher et un tarif plafond sont fixés.

#### Comment sont calculés les tarifs?

Les tarifs sont calculés en fonction de l'ensemble des ressources du foyer N-1 : revenus et prestations perçues (allocations familiales, allocations logement...). Le calcul tient également compte de la composition de la famille (nombre de personnes composant le foyer fiscal).

Un taux d'effort s'applique à ce quotient familial et détermine le tarif payé par chaque foyer, dans la limite toutefois d'un prix minimum (plancher) et d'un prix maximum (plafond).

Pour les personnes ne bénéficiant pas des prestations familiales de la CAF ou MSA, le calcul s'effectuera par l'association JIS en considérant les ressources et la composition du foyer.





#### Accueil de loisirs 2025/2026

Tarification

#### Périscolaire

Mercredi

Vacances scolaires



A CONSERVER

#### Tarif à la demi-journée sans repas (après-midi)

Votre tarif demi-journée sans repas = votre quotient familial JIS\* x 0.60% (taux d'effort)

	QF x Taux	Tarif plancher	Tarif Plafond
	d'effort	(minimum)	(maximum)
Après-midi	QF x 0,60 %	1,80€	10,00€



#### Vacances scolaires

#### ALSH: Maternelles et élémentaires

Votre tarif journée = votre quotient familial JIS\* x 1.30% (taux d'effort)

Tarif à la journée avec repas (prix du repas : 4.10 € inclus)

	QF x Taux d'effort	Tarif plancher (minimum)	Tarif Plafond (maximum)
Journée avec repas	QF x 1,30 %	4,00€	20,50€

A CONSERVER

\* Calcul du quotient familiai JIS (foyer fiscal) :

(Revenus bruts annuels avant abattement fiscal + autres revenus imposables + prestations annuelles de la Caf) ÷ 12 mois ÷ nombre de parts indiqué sur l'avis d'imposition.

#### Périscolaire

#### Tarif à l'heure

Votre tarif périscolaire = votre quotient familiai JIS\* x 0.15 % (taux d'effort)

	QF x Taux	Tarif plancher	Tarif Plafond
	d'effort	(minimum)	(maximum)
Périscolaire matin et soir	QF x 0,15 %	0,40€	2,50

#### Mercredi

#### Tarif à la journée ou demi-journée avec repas (matin + repas)

Votre tartf journée = votre quotient familial JIS\* x 1.30% (taux d'effort)

Votre tarif demi-journée avec repas (matin + repas) = Votre quotient familial JIS\* x 1.00% (taux d'effort) =

Tarif à la journée ou 16 journée avec repas (prix du repas : 4.10 € inclus)

	QF x Taux d'effort	Tarif plancher (minimum)	Tarif Plafond (maximum)
Journée avec repas	QF x 1,30 %	4,00 €	20,50 €
Matin + repas	QFx1%	2,50 €	13,00 €

Page 2 sur 4

A CONSERVER

#### ALSH: ADOS 11 à 17 ans

Activités (sur place)	Taux d'effort	Prix plancher	Prix plafond
Journée avec repas*	1.15 %	5.50 €	18.50€
Journée sans repas	0.65 %	3.00 €	14.00€
½ journée avec repas*	0.85 %	4.50 €	13.00€
1⁄2 journée sans repas	0.35 %	1.50 €	7.00€

<sup>\*</sup> Tarif à la journée avec repas (prix du repas : 5,50 € inclus)

Pour les sorties avec frais de transport et prestataire, consulter les tarifs des activités sur le programme.

L'association JIS est à votre disposition pour estimer votre tarif. Afin de réaliser ce calcul, il vous faudra fournir l'ensemble des documents nécessaires.



Page 3 sur 4

Page 4 sur 4

## B. Les objectifs pédagogiques

L'Accueil de Loisirs constitue une réponse sociale essentielle aux besoins d'accueil exprimés par les familles. Il offre aux enfants un cadre à la fois éducatif et ludique, propice à leur développement global.

Les objectifs généraux sont définis dans le projet éducatif, le Projet Éducatif Territorial (PEdT) ainsi que dans le Plan Mercredi. L'objectif principal est de favoriser le bien-être et l'épanouissement de l'enfant, tout en garantissant sa sécurité physique et affective, et en veillant notamment à:

- Contribuer à sa réussite éducative
- Développer une continuité éducative entre tous les acteurs éducatifs du territoire
- Instaurer une dynamique partenariale

À partir du cadre fixé par les objectifs généraux, le directeur de l'accueil de mineurs élabore le projet pédagogique, en concertation avec toute l'équipe pédagogique.

Les objectifs pédagogiques viennent décliner le projet éducatif, le PEdT et le Plan Mercredi, ils servent de support à tous les projets d'activités.

Ils sont élaborés lors de réunions avec toute l'équipe pédagogique et sont un outil essentiel pour les projets.

Une bonne analyse des besoins, des publics et de l'environnement sont une condition sine qua non de la réussite du projet.

Les réunions permettent d'assurer une préparation rigoureuse des activités, de favoriser une meilleure connaissance des enfants et des jeunes, et d'analyser les projets réalisés afin d'en tirer des enseignements pour les actions futures.

Elles ont lieu : 2 à 3 fois par semaine avec l'équipe permanente intervenant sur tous les temps.

- 1 fois par période avec toute l'équipe des mercredis
- 1 fois par période avec toute l'équipe du périscolaire
- 1 fois par semaine en période de vacances scolaire avec toute l'équipe animateurs permanents et animateurs occasionnels -



Chaque année, nous choisissons de mettre en lumière un thème fédérateur, permettant de structurer les activités et d'enrichir les projets pédagogiques (exemples : le sport et la santé, la prévention, les enfants et les jeunes dans le monde...).

Pour l'année scolaire 2025-2026, le thème a été défini par l'équipe pédagogique en cohérence avec les projets des écoles. Il s'intitulera :

### « Les Mondes Imaginaires »

Tout au long de cette nouvelle année scolaire et à chaque période (périscolaire, mercredis et vacances), un accent particulier sera mis sur les thématiques suivantes :

- La bienveillance, l'altruisme, le gout de l'effort : « Les super héros »
- La solidarité, l'entraide, l'accès à la culture : « Les Contes et légendes »
- La tolérance, l'acceptation de la différence, l'inclusion : « Les mondes fantastiques »
- L'environnement, l'équilibre entre science et nature : « La science-fiction »
- La découverte du monde et ses coutumes : « Les mythes et légendes »

#### Un thème porteur de valeurs éducatives

L'inclusion et l'acceptation des différences constituent le socle de nos actions éducatives, présentes chaque année dans l'ensemble de nos activités. Ce principe fondamental s'accompagne d'objectifs concrets tels que :

- Favoriser l'accès à la pratique sportive pour tous
- Permettre à chacun de découvrir ses capacités et de se dépasser
- Développer les notions de respect, de solidarité et de fair-play : respect de soi, des autres, des lieux et du matériel

Ce thème, choisi comme fil conducteur pour l'année scolaire, servira de support pédagogique à l'ensemble des projets engagés. Il nous permettra de transmettre et de faire vivre les valeurs que nous souhaitons ancrer auprès des enfants et des jeunes de la commune :

Respect, tolérance, solidarité, partage, égalité, responsabilisation, citoyenneté. Des valeurs qui font de nous aujourd'hui, et feront des enfants de demain, des citoyens responsables et engagés.

## C. L'évaluation :

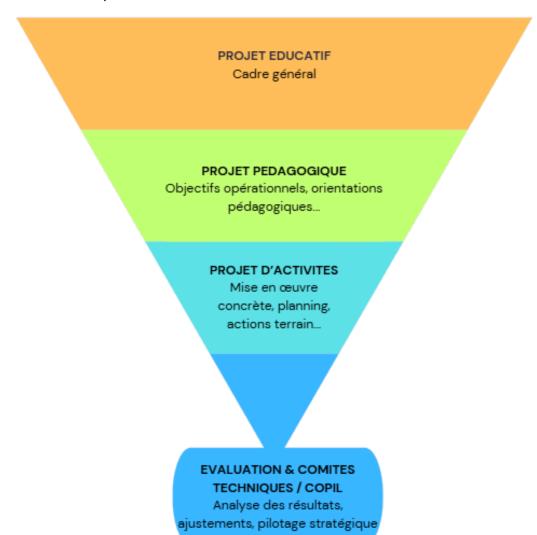
#### Une étape essentielle du processus éducatif

L'évaluation représente l'aboutissement de l'ensemble des projets conduits. Elle constitue un outil indispensable pour analyser les actions réalisées auprès des enfants et des jeunes, et pour identifier les améliorations à apporter en vue des projets futurs.

Elle permet de répondre à des questions clés telles que :

- L'activité s'est-elle déroulée comme prévu?
- Les enfants ou les jeunes ont-ils adhéré au projet ?
- L'activité était-elle adaptée à leur âge, à leurs besoins, à leurs rythmes?
- Les objectifs pédagogiques ont-ils été atteints?
- Quels ajustements seraient nécessaires pour les prochaines actions?

Afin de structurer cette démarche, nous nous appuyons sur un schéma d'évaluation articulé autour de plusieurs niveaux :



#### a) Les outils d'évaluation

Pour toutes les périodes de fonctionnement, le mode de préparation et les outils mis en place pour évaluer nos actions restent identiques :

Des réunions de préparation sont programmées avant chaque période pour l'élaboration du projet pédagogique et des projets d'activités. Les animateurs y participent tous : permanents, occasionnels, stagiaires.

Une concertation est également prévue avec tous les acteurs de nos temps d'accueil:

- La direction ACM, les responsables d'animation et les animateurs
- Le service éducation et jeunesse de la mairie
- L'équipe éducative de chaque école

A cette occasion, chaque animateur est source de propositions d'activités manuelles, d'activités sportives et de sorties pédagogiques ou ludiques. Des fiches « projets d'activités » sont mises en place, elles permettent de prévoir, en outre, l'acquisition de matériel, l'équipement et l'encadrement nécessaires à la réalisation de l'activité, mais aussi, de déterminer les objectifs et les critères d'évaluation en fonction du projet pédagogique de la période.

En fin de semaine puis en fin de période, une réunion d'équipe permet d'évaluer ces mêmes objectifs.

L'évaluation des projets se fera par période écoulée, en fonction des critères définis en amont

## D. La sécurité

#### a) La sécurité de l'accueil / Plan Vigipirate

#### Le bien-être et la sécurité des enfants sont notre priorité.

La connaissance de notre environnement, des enfants et des familles permet d'assurer une sécurité optimale au sein de nos accueils.

La règlementation SDJES autorise l'intégration, au sein de son équipe d'animation, d'animateurs non diplômés ou de stagiaires (BAFA, BAFD, BPJEPS...).

Notre structure se veut formatrice et source d'emploi pour les jeunes de la commune et du territoire métropolitain.

Ainsi, nous accueillons et continuerons d'accueillir de nombreux stagiaires, dans une démarche d'accompagnement et de professionnalisation.

Cependant, dans un souci constant de qualité d'encadrement, nous allons et irons au-delà des obligations légales en termes d'encadrement.

En effet, la plupart de nos animateurs disposent d'un niveau de qualification IV, notamment le BPJEPS, garantissant un encadrement compétent et adapté aux besoins des enfants.

Sur l'ensemble des périodes, l'équipe d'animation comprend un % important d'animateurs permanents et diplômés. Les animateurs occasionnels et les stagiaires – pour la plupart étudiants titulaires du BAFA - viennent renforcer cette équipe professionnelle qualifiée qui intervient sur l'ensemble des temps d'accueils (vacances, périscolaire mercredis et au sein des écoles).

Ce mode de fonctionnement garantit aux familles une continuité relationnelle tout au long de l'année, en leur permettant de se référer à des visages familiers - des professionnels identifiés - qui inspirent confiance aux enfants comme aux parents.

Ce choix est volontaire, il constitue un gage de sécurité et de qualité pour les familles, pour les enfants et les jeunes, mais aussi pour l'équipe dirigeante de la structure et la municipalité.

Avec le plan Vigipirate, en vigueur depuis 2015, l'accueil des enfants s'effectue systématiquement devant le portail des accueils de loisirs.

L'animateur présent au portail est le premier interlocuteur des parents chaque matin et chaque soir. Muni des feuilles d'appel de chaque groupe, il assure un lien direct entre les parents et l'équipe d'animation, en transmettant les informations essentielles sur le déroulement de la journée de l'enfant.

Des annotations peuvent être ajoutées en fonction des évènements survenus durant les activités, permettant un suivi individualisé.

Grâce à l'utilisation de talkies-walkies, l'animateur peut également répondre aux questions des familles en temps réel, en communiquant avec les différents groupes présents sur le site.

Les animateurs sont également munis de tablettes numériques comportant tous les renseignements liés à l'enfant et sa famille. Ces outils permettent d'accéder partout et en permanence aux informations des enfants, assurant un suivi individualisé et réactif.

Il est donc essentiel, dans l'organisation prévue, que l'animateur de permanence au portail connaisse parfaitement le fonctionnement et les procédures mises en place, afin de garantir un accueil sécurisé et adapté aux besoins des familles.

Les animateurs occasionnels, dont certains deviennent des animateurs « réguliers » durant les périodes de vacances, apportent par leur présence, du renouveau et une dynamique qui contribuent à maintenir un équilibre essentiel au bon fonctionnement des accueils de loisirs.

#### b) Les PAI (Projet d'Accueil Individualisé)

Les enfants munis d'un PAI doivent être clairement identifiés dès l'inscription. Pour cela, nous demandons aux parents de nous transmettre toutes les informations relatives à la santé de leur enfant, ainsi que tous les documents liés au protocole (même si ceux-ci ont déjà été transmis à l'école). Nous insistons lors de chaque inscription pour que nous soit signalé tout changement relatif à la santé de l'enfant qui peut survenir en cours d'année.

Un tableau est mis à jour à chaque période. Il est affiché dans les bureaux et dans le réfectoire. Il est également dans les trousses à pharmacie.

Les parents peuvent prendre connaissance du protocole PAI (transmis par la commune) sur nos projets pédagogiques à chaque période.

#### c) Les personnes non autorisées.

Certaines personnes n'ont pas l'autorisation de venir récupérer les enfants à la sortie de l'école ou du centre. Les parents ont rempli au préalable un dossier d'inscription qui stipule les personnes qui ne peuvent pas récupérer l'enfant ou au contraire les personnes qui y sont autorisées. Ces informations sont uniquement visibles par l'équipe pédagogique.

Pour garantir la sécurité des enfants, toute personne non identifiée par l'équipe d'animation se verra demander une pièce d'identité, afin de vérifier qu'elle figure bien parmi les personnes autorisées à récupérer l'enfant concerné.

#### d) Les exercices « incendie et PPMS »

#### > Les exercices incendie

Des procédures incendies ont été rédigées et affichées pour et dans les différents lieux que l'association utilise pour accomplir ses missions.

Sur le centre de loisirs, l'équipe d'animation réalise chaque année au minimum 2 exercices d'évacuation chronométrés, répertoriés sur le registre de sécurité des locaux. Les procédures incendie sont affichées au centre de loisirs dans les bureaux de direction (maternelle et élémentaire).

En ce qui concerne les établissement scolaires, l'équipe d'animation se réfère au règlement de chaque école.

#### Les exercices PPMS (Plan Particulier de Mise en Sûreté)

Le PPMS est un document qui constitue la meilleure réponse permettant de faire face à la gravité de la situation d'accident majeur et d'en limiter les conséquences en attendant l'arrivée des secours. Le PPMS est distinct des dispositions liées aux risques d'incendie.

Sur le centre de loisirs, l'équipe d'animation réalise chaque année au minimum 2 exercices PPMS. Le document PPMS est affiché au centre de loisirs dans les bureaux de direction (maternelle et élémentaire).

En ce qui concerne les établissement scolaires, l'équipe d'animation se réfère au règlement de chaque école.

De plus, l'association s'assure que les vérifications périodiques des installations mises à disposition, soient réalisées conformément à la règlementation en vigueur (extincteurs, alarmes, commissions de sécurité...). En cas de défaillance, elle doit en alerter la commune, propriétaire des locaux mis à disposition.

#### e) Les transports

Certains jours sont destinés à des activités extérieures, avec des sorties pédagogiques, culturelles ou ludiques. Pour cela, nous louons des mini bus de 9 places ou des bus de tourisme, avec chauffeur, à des sociétés privées (31 places, 55 ou 57 places selon les besoins).

Lors de la conduite des minibus, nous exigeons un permis de plus de 2 ans. Pour les grands déplacements, 2 animateurs seront présents dans chaque minibus.

## E. L'accueil des enfants en situation de handicap et/ou à besoins particuliers

Pour l'association Jeunesse Inter Services, l'accueil d'enfants en situation de handicap et/ou à besoins particuliers représente un enjeu majeur d'accessibilité pour tous, aux activités de loisirs éducatifs et permet de garantir le droit aux loisirs pour chaque enfant.

L'enrichissement est aussi celui des autres enfants, dans la connaissance mutuelle, le regard porté sur les personnes en situation de handicap ou différents. En vivant ensemble, en jouant et pratiquant en commun des activités, les enfants apprennent la tolérance, le respect des différences, le partage et la solidarité.

L'accueil d'enfants en situation de handicap dans les Accueils de Loisirs vise à changer le regard que nous portons sur le handicap. Sa mise en œuvre s'exprime par un objectif présent dans la plupart des projets éducatifs et qui concerne le « vivre ensemble ».

Il tiendra compte de l'enfant, de sa famille, des liens entre celle-ci et l'organisateur ainsi que de la formation de l'équipe pédagogique.

Les dispositions prises pour l'intégration d'un enfant « différent » sont incluses dans notre projet pédagogique, ce qui suppose que tous les acteurs (organisateur, équipe, famille, enfants) soient informés, voire formés, sur les spécificités de l'accueil d'un enfant en situation de handicap ou/et à besoins spécifiques et de ce que cela entraîne en termes d'aménagements à effectuer, d'attitudes à avoir ou de précautions à prendre.

Les parents sont associés dès le démarrage du projet d'accueil et sont invités à venir rencontrer la direction ACM afin d'échanger sur les besoins spécifiques de leur enfant.

Le JIS propose aux familles, quand la situation de santé de l'enfant le nécessite, une période d'adaptation et un temps d'accueil aménageable.

Durant toute la période d'accueil, aura lieu la consolidation du protocole qui sera possible en réalisant un travail régulier avec tous les acteurs concernés.

A la fin de l'accueil, une dernière rencontre permettra d'effectuer une évaluation globale.

À cet effet, il est important de préciser que l'équipe d'animation a déjà suivi plusieurs formations visant à aider l'équipe pédagogique à appréhender, dans les meilleures conditions, l'accueil d'enfants en situation de handicap ou à besoins spécifiques (TDA-H, troubles Dys...). Ces formations continueront à s'ancrer dans notre démarche de développement des compétences professionnelles.

Toutefois, lorsque les besoins de l'enfant dépassent les possibilités d'accompagnement de notre structure, nous engageons un échange transparent avec les familles et réfléchissons ensemble aux meilleures pistes envisageables.

## F. La santé, l'hygiène et l'alimentation

#### a) Les repas

Ils sont pris au sein même du centre de loisirs des Arquets. Ils sont préparés et cuisinés par le personnel de la cuisine centrale de la commune de La Crau, dans le respect des règles d'hygiène alimentaire et conformément aux diverses réglementations.

Ils sont élaborés par une diététicienne selon le cahier des charges établi par la commune. Ils sont équilibrés et composés de produits frais et de qualité. Ils contiennent régulièrement des composants locaux (fruits, légumes, fromage, yaourts...), bio, viandes et poissons labellisés...

Selon les thèmes abordés sur certaines périodes et en collaboration avec la cuisine centrale, des menus spécifiques sont élaborés : repas asiatique, repas américain, repas de Noël...

Pour les sorties à la journée, les pique-niques, de la maternelle au CM2 sont également préparés et confectionnés par le service de restauration.

Les adolescents apportent leur propre pique-nique. Les parents devront porter une attention particulière sur leur contenu et leur préservation, notamment lors de la saison estivale.

Nous veillons à ce que cette pause soit un moment de détente. Pour cela, les repas sont pris par petits groupes avec un animateur à chaque table. L'animateur veille au bon déroulement du service, il aide les plus petits à manger (viande à couper), il incite les enfants à goûter divers aliments.

L'animateur a également un rôle éducatif, il s'assure que les enfants se tiennent correctement, mangent suffisamment tout en respectant certaines règles de bienséance, pour un moment d'échange et de partage en toute convivialité.

Les menus sont transmis par le service de restauration et affichés, à l'extérieur et à l'intérieur du centre de loisirs.

#### b) <u>Le goûter</u>

Les goûters sont fournis par les parents qui doivent veiller à les placer dans une boite rigide, tous les jours de la semaine y compris durant les périodes de vacances. (Prévoir également une gourde)

Le goûter, tout comme le repas, est une pause essentielle dans la journée de l'enfant.

Elle se veut éducative, conviviale et décontractée, tout en étant surveillée.

Lors de certaines occasions particulières, le JIS propose un goûter aux enfants (anniversaires, goûter de fête et divers évènements).

Nous communiquons alors auprès des familles afin que l'enfant n'apporte pas de goûter ces jours-là.

#### c) L'hygiène quotidienne en ACM

Une bonne hygiène est primordiale pour la santé et le bien-être de tous, particulièrement dans un contexte de vie en collectivité.

Il appartient à l'animateur d'informer et d'éduquer les enfants sur l'importance de l'hygiène corporelle individuelle au quotidien. Dans ces moments clés, une bonne organisation est capitale, souvent proposée sous forme d'activité ludique pour les plus petits.

Ainsi, l'animateur veille à apprendre aux enfants les règles élémentaires d'hygiène, il les incite au lavage des mains avant et après :

- Un passage au sanitaire
- Les repas et goûters
- Les activités extérieures (jeux de cour, jardinage, sortie...)
- Les activités manuelles (peinture, bricolage...)

Des affiches à destination des enfants sont disposées dans les lieux communs du centre de loisirs (sanitaires, ateliers) afin de favoriser l'autonomie.

Lors de certaines périodes épidémiques (grippe, covid, gastro entérite...), l'équipe d'animation redouble de vigilance sur le respect des consignes sanitaires à adopter.

Les poux s'invitent parfois au centre de loisirs! Dans ce cas, nous en informons immédiatement les parents afin d'en éviter la propagation.

## III. Accueils de loisirs 3/10 ans

## Périscolaire - Pause méridienne - Mercredis et Vacances scolaires

## A. Le public

#### a) En accueil « maternelle »

La qualité de l'accueil en maternelle repose sur une attention particulière portée aux besoins de chaque enfant, en tenant compte de leur âge et de leur développement dans les domaines physique, social, affectif, intellectuel et biologique.

Ainsi, les enfants de 3 à 5 ans requièrent une vigilance spécifique. L'accueil de loisirs doit répondre aux besoins suivants :

- Besoin de repères et d'habitudes
- Besoin de développer leur autonomie
- Besoin de se sentir rassurés au sein d'un groupe
- Besoin de s'amuser
- Besoin de disposer de moments de jeu en solitaire
- Besoin d'explorer et de tester leurs limites
- Besoin de créer des liens avec des copains
- Besoin de se reposer
- Besoin de bénéficier de temps calmes

#### b) En élémentaire

Notre objectif est d'organiser au mieux le temps libre de l'enfant en lui proposant une diversité d'activités - ludiques, sportives, culturelles, créatives - afin de contribuer pleinement à son épanouissement, en favorisant le développement de :

- L'expression personnelle et la créativité
- L'imagination
- La découverte et la maîtrise de leur corps
- L'esprit de groupe
- Le respect des règles
- Le respect de soi et des autres
- La protection de l'environnement
- L'acquisition de connaissances
- Les activités sportives et culturelles

Dans cette dynamique, nous souhaitons offrir aux enfants de la commune un large panel d'activités sportives et culturelles (parfois en collaboration avec les associations de la commune ou d'autres intervenants) afin de stimuler leur curiosité, les ouvrir au monde extérieur et leur permettre de choisir leurs pratiques en toute connaissance de cause.

## B. Le rôle de l'animateur

#### Le rôle des animateurs consiste à :

- Assurer le sécurité physique et affective de l'enfant
   Un enfant ne sera jamais seul, les activités sont constamment sous la surveillance d'un animateur (passage au lavabo, aux toilettes, sieste...)
  - L'animateur est disponible et à l'écoute des enfants. Il doit être attentif aux signes que peut manifester un enfant : fatigue, repli sur soi...
- Favoriser la socialisation de l'enfant, l'apprentissage de la vie en groupe et l'autonomie.
  - Des petites règles de vie sont instaurées : passage au sanitaire avant les repas, lavage des mains, partage des jeux et des jouets.
- Susciter l'imagination et la créativité des enfants
   Par la pratique d'activités nouvelles et variées, artistiques, sportives, toujours adaptées à l'âge et à la capacité des enfants.
- Respecter le rythme de l'enfant



## C. L'encadrement

Pour les - 6 ans, un animateur pour 8 mineurs\*



Pour les 6 ans et +, un animateur pour 12 mineurs\*



Accueil périscolaire Avec PEDT (taux dérogatoire) 1 animateur pour 10 enfants de moins de - 6 ans Afin de garantir un service de qualité et d'assurer la sécurité physique et affective de l'enfant l'association a fait le choix d'un taux d'encadrement resserré

Le PeDT prévoit un taux d'encadrement de 1 animateur pour 14 enfants

1 animateur pour 18 enfants de + de 6 ans

#### Accueil périscolaire mercredis Avec PEDT

(+ de 5 heures de fonctionnement)

- 1 animateur pour 10 enfants de moins de 6 ans
- 1 animateur pour 14 enfants de + de 6 ans

Vacances 3 / 10 ans

1 animateur pour 8 enfants de moins de - 6 ans 1 animateur pour 12 enfants de + de 6 ans

Vacances Ados (11 / 17 ans)

1 animateur pour 12 jeunes

Nos accueils de loisirs sont déclarés auprès de la SDJES et reçoivent une habilitation par période et par type d'accueil.

Les taux d'encadrement sont scrupuleusement respectés conformément à la règlementation en vigueur (% de diplômés, stagiaires, non diplômés...)

Tout au long de l'année, les enfants sont accueillis sur tous les temps péri et extrascolaires, par une équipe d'animateurs permanents et diplômés, complétée et renforcée lors des vacances scolaires d'animateurs occasionnels.

Nous accueillons également chaque année deux services civiques.

L'efficience de la modulation du temps de travail pour 16 salariés à temps plein permet un fonctionnement ininterrompu et de qualité. Ainsi, même si nous recrutons de nombreux CEE (Contrat d'Engagement Educatif) durant les vacances, ces derniers sont accompagnés et encadrés sur le terrain, par des animateurs permanents connaissant parfaitement la structure, les familles et les enfants.

Cette continuité constitue pour les familles un véritable gage de sécurité : elles nous confient leurs enfants tout au long de l'année, en sachant qu'ils seront accueillis par des visages familiers sur l'ensemble des temps d'accueil.

## D. Le périscolaire

HORAIRES	LIEUX D'ACCUEIL	CAPACITES D'ACCUEIL
	Maternelle M.MAURON	Selon les écoles de 40 à 90
Le matin :	Maternelle J.AUDIBERT	enfants
7h30 à 8h30	Maternelle L. PALAZY	
	Groupe Scolaire M. PAGNOL	Tous les accueils de loisirs sont
Le soir :	Elémentaire J.GIONO	habilités et un agrément est
16h30 à 18h30	Elémentaire J.FERRY	délivré par la SDJES de la
10/130 & 18/130	Elémentaire J.AICARD	préfecture du Var

<u>Réglementation ACM</u>: Jusqu'à 50 enfants, le directeur compte dans l'encadrement au-delà il n'en fait plus partie.

<u>L'encadrement</u>: 1 directeur + animateurs diplômés (BPJEPS, BAFD, CAP PETITE ENFANCE, BAFA, ou étudiant)

La direction est assurée par un directeur (trice) permanent(e) de la structure sous le contrôle d'un coordonnateur (trice) en charge du secteur périscolaire.

La stabilité de l'équipe d'animation constitue un véritable gage de qualité et de sécurité dans l'encadrement des enfants. Présents sur l'ensemble des temps périscolaires et intervenant dans les mêmes écoles tout au long de l'année, les animateurs développent une connaissance approfondie des enfants, permettant un suivi attentif de leur évolution.

Cette continuité favorise également des échanges réguliers avec les équipes enseignantes, renforçant ainsi la collaboration et la cohérence éducative autour de chaque enfant.

Par ailleurs, les réunions de travail hebdomadaires permettent de mettre en œuvre et d'assurer le suivi des projets pédagogiques, tout en évaluant les actions menées à chaque période.

<u>L'accueil du matin</u>: Il est proposé de manière échelonnée dès 7h30 jusqu'à 8h20 / 8h25, afin de répondre au mieux aux besoins des familles tout en respectant le rythme des enfants.

Un animateur est chargé de l'accueil, il se doit de :

- Être à l'écoute et répondre au mieux aux attentes des familles et des enfants.
- Être disponible pour tout renseignement, et toute information à transmettre si besoin à l'équipe enseignante.
- Guider l'enfant selon son choix vers les lieux d'accueils où les animateurs proposent divers ateliers.

<u>L'accueil du soir</u>: Selon la configuration de l'école, 2 modalités permettent d'annoncer la présence d'un enfant au périscolaire du soir.

- Pour les enfants du CP au CM: chaque enfant dispose d'une carte nominative comportant son nom, prénom, classe et photo. Cette carte doit être déposée le matin dans la boîte aux lettres prévue à cet effet au sein de l'établissement
- En maternelle : les parents inscrivent le nom et prénom de leur enfant sur le cahier ou le tableau dédié à cet usage.

Ces dispositifs permettent à l'animateur référent de vérifier le nombre d'enfants attendus et de contrôler les présences avec précision.

A 16h30, les enfants de maternelle sont accueillis par les animateurs, selon l'organisation mise en place dans chaque école.

Les enfants du CP au CM, sont orientés vers les espaces d'accueils qui leur sont dédiés.

Après une journée bien remplie, la pause goûter est indispensable au rythme de l'enfant. Ensuite, l'équipe d'animation propose aux enfants qui le souhaitent, de participer aux activités dans le cadre du planning établi.

Dans la continuité éducative instaurée par la mise en œuvre du « PEDT plan mercredi » et pour assurer une équité dans la programmation des activités, un projet pédagogique est élaboré par l'équipe d'animation, à chaque période.

Ce projet s'inscrit systématiquement en cohérence avec le projet pédagogique global et les valeurs du projet éducatif auxquelles nous sommes profondément attachés, en mettant au cœur de nos actions la priorité du vivre ensemble.

Il intègre un programme d'activités commun en élémentaire et en maternelle, conçu en lien avec le thème défini pour l'année scolaire. Chaque animateur met en œuvre les activités programmées selon ses sensibilités.

#### Les activités :

Le matin nous privilégions des activités de temps calme dans le respect du rythme de l'enfant :

- Jeux autour de la lecture ;
- Jeux de société
- Activités en libre choix (coloriage, dessin, perle, origami...)
- Projet collectif (fresque, projet solidaire, ...)

Le soir, sont mises en place des activités extérieures et intérieures.

#### Les activités extérieures :

Ces activités contribuent au développement de la psychomotricité et de la coordination des mouvements chez les plus jeunes.

Pour les élémentaires, des activités physiques et sportives favorisent, le vivre ensemble à travers le respect des règles, l'esprit d'équipe et la coopération.

- Jeux de plein air
- Jardinage (selon les écoles)
- Expression corporelle
- Jeux collectifs
- Parcours de motricité
- Initiations sportives (football, handball, basket, badminton...)
- Rencontres inter-écoles

#### Les activités intérieures :

Les activités proposées en intérieur favorisent le développement de l'imagination, de la créativité et du lâcher-prise. Elles contribuent également à la socialisation des enfants et renforcent les valeurs du vivre ensemble, en créant des espaces d'expression, d'écoute et de coopération.

- Jeux chantés
- Jeux éducatifs
- Jeux dansés
- Divers activités manuelles (peinture, perle, macramé, couture...)
- Sensibilisation au recyclage (tri des déchets, réutilisation de divers matériaux pour leur donner une 2ème vie...)
- Sensibilisation à la protection de l'environnement (Quizz, débats, jeux de société...)
- Tournois inter écoles (puissance 4, échec...)

## E. La pause méridienne

Dans le cadre du PEDT et en réponse à la demande de la Mairie de La Crau, l'association JIS, organise dans les 4 écoles élémentaires de la commune, 2 ateliers par école, programmés entre 11h30 et 13h30.

Cette pause méridienne, à vocation ludique, est encadrée par l'équipe d'animation permanente.

Ces ateliers, bien que structurés et suivis, ne font pas l'objet d'une déclaration auprès de la SDJES.

Le projet « pause méridienne » est un projet qui évoluera dans le temps afin de s'adapter au mieux aux besoins et souhaits des enfants ainsi qu'aux contraintes matérielles et organisationnelles de la commune et des établissements scolaires.

#### Lieux et locaux :

**4 Ecoles élémentaires**: Des espaces extérieurs et intérieurs resteront à définir en début d'année scolaire, en concertation avec le service Éducation et Jeunesse de la commune ainsi qu'avec les écoles, en fonction du nombre d'enfants par établissement et des activités proposées.

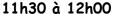
#### L'organisation:

Ecole	Nb de ½ pensionnaires	Encadrement proposé	Nb d'ateliers	Nb de rotations	Nb enfants par jour
Jean Aicard	279	2 animateurs	2	3	≈ 80
Jean Giono	395	3 animateurs	3	3	≈ 140
Jules Ferry	230	3 animateurs	3	3	≈ 110
Marcel Pagnol	201	2 animateurs	2	3	≈ 60

Soit 2 à 3 ateliers selon les écoles  $\times$  3 rotations pour un groupe compris entre 12 à 20 enfants.

Le nombre d'enfants est variable, il dépend de l'activité proposée et de l'espace dédié.







12h10 à 12h40



12h50 à 13h20

La rotation des activités diffère d'une école à l'autre, selon l'organisation des temps de repas.

Les animateurs préparent des projets d'activités par cycle, afin que tous les enfants puissent y participer équitablement. Le matériel pédagogique est fourni par le JIS.

Un programme d'activités mensuel sera proposé aux enfants.

#### L'encadrement

Pour l'ensemble des écoles, l'encadrement est assuré par un responsable d'animation diplômé (BPJEPS, BAFD). Cet intervenant, déjà présent sur les temps périscolaires bénéficie de la connaissance préalable des enfants, ce qui lui permet de répondre au mieux à leurs besoins.

Le responsable d'animation JIS, en concertation avec le référent cantine ou la personne responsable du service de restauration, organise la constitution des groupes d'enfants, sur la base du volontariat. Ces groupes sont établis en fonction des rotations de prise des repas, chaque activité durant environ une demi-heure.

#### Les activités :

L'équipe d'animation élabore des programmes hebdomadaires d'activités qui seront renouvelés après chaque période de vacances scolaires.

Ils sont affichés dans l'enceinte de l'école afin que les enfants soient informés des activités quotidiennes programmées. Ils sont également affichés à l'extérieur de chaque établissement, sur le panneau d'affichage dédié au JIS, à l'attention des parents. Ils sont aussi consultables sur le site internet du JIS.

Ils sont communiqués périodiquement par mail, aux directeurs/trices des écoles élémentaires, pour leur présenter les activités planifiées sur le temps de la pause méridienne.

Les programmes sont élaborés afin qu'une majorité d'enfants puisse, sur la base du volontariat, participer aux activités mises en œuvre par le JIS.

Les mêmes activités peuvent être proposées plusieurs fois par semaine afin que tous les enfants puissent y participer équitablement.

Le matériel pédagogique est fourni par le JIS. Certaines écoles laissent les animateurs accéder au matériel sportif, à condition que celui-ci soit rangé après utilisation.

Certaines activités prévues au programme peuvent être ajustées en fonction de circonstances particulières telles que les conditions météorologiques, l'indisponibilité des espaces alloués (réunions, activités scolaires ou communales), les classes vertes ou les stages sportifs.

Dans ces situations, les animateurs du JIS font preuve de réactivité et proposent des activités de substitution adaptées, afin de garantir la continuité de l'accueil et la qualité des animations.

De plus, et afin d'enrichir son panel d'activités, l'association a la volonté de mettre en place, durant l'année scolaire, des partenariats avec les associations locales, du territoire métropolitain ou d'autres acteurs de proximité.

#### Les projets d'écoles :

#### Objectifs pédagogiques communs :

Nous avons relevé dans les projets d'écoles des objectifs communs qui serviront de lien avec les projets d'activités que nous développerons tout au long de l'année.

- Favoriser les échanges pour une confiance mutuelle
- Favoriser le sport pour transmettre ses valeurs
- Initier aux valeurs de la citoyenneté (vivre en harmonie avec les autres et soi-même dans un respect mutuel)
- Prôner les valeurs écocitoyennes
- Rendre possible à tous l'accès à l'art et la culture sous différents supports
- Favoriser l'inclusion sur tous les temps

Dans le respect des projets d'écoles, l'association mettra également en place des activités en lien avec les animations proposées, tout au long de l'année, par le prestataire de la restauration scolaire (semaine ou journée à thème).

#### Nos objectifs pédagogiques

- 🍑 Permettre à l'enfant d'avoir accès et choisir divers ateliers pendant son temps libre.
- 🍑 Être acteur et décisionnaire de ses propres choix.
- 🍑 Avoir une activité sociale, culturelle ou sportive.
- 🍑 Favoriser les échanges avec les autres enfants et les adultes.

#### Proposition d'ateliers

- Ateliers sportifs, jeux collectifs, initiation à divers sports
- Ateliers d'expression, jeux de rôle, mimes, relaxation
- Ateliers de temps calme, jeux de société, jeux de réflexion
- Ateliers de sensibilisation et de prévention (harcèlement, solidarité, santé)
- Sensibilisation au développement durable
- Interventions ponctuelles de partenaires extérieurs

Afin d'enrichir son panel d'activités, l'association s'engage mettre en place des partenariats avec les associations locales, du territoire métropolitain ou d'autres acteurs de proximité.

#### Evaluation

L'évaluation des projets se fera par période écoulée, en fonction des critères définis en amont et en concertation avec tous les acteurs de ces temps :

- Le service éducation et jeunesse de la mairie
- L'équipe éducative de chaque école
- Les référents et surveillants de cantine
- La direction ACM, les responsables d'animation et les animateurs
- Les enfants 1 fois par an un sondage leur sera soumis

En dehors du temps de repas, ces ateliers s'inscrivent dans la continuité du projet d'école et du PEDT.

Les encadrants proposent des activités qui tiennent compte du rythme et de la disponibilité de chaque enfant.

L'enfant a aussi droit à ses moments d'évasion, et/ou d'inactivité, de rêveries, de confidences avec ses camarades.

L'adulte est source de proposition mais n'oblige pas l'enfant à participer à une activité.

La pause méridienne doit permettre, la coupure, la détente, le loisir, le jeu et le repos.

### F. Mercredis et Vacances

#### a) Le public

#### Les maternelles

Les enfants sont scindés en 3 groupes distincts : Petits, moyens et grands.

En début d'année, afin de distinguer les groupes des petits, des moyens et des grands, les enfants sont invités à choisir, en concertation avec leurs animateurs, le nom de leur groupe.

#### Les élémentaires

Les élémentaires seront également invités à choisir le nom de leur groupe, en lien avec le thème du projet pédagogique de l'année.

4 ou 5 groupes distincts:

Les CP

Les CE1

Les CE2

Les CM1

Les CM2

#### b) Les mercredis

<u>Lieux d'accueil</u> Centre de Loisirs des Arquets	<u>Horaires</u>	Capacité d'accueil maximale
Les maternelles	De 7h30 à 18h30 ou	114
Les élémentaires	De 7h30 à 13h30 ou De 13h30 à 18h30	160

Accueil à la journée, à la demi-journée (matin + repas ou après-midi sans repas).

Le tissu associatif craurois offre aux enfants de notre commune un large choix d'activités extra-scolaires (activités sportives, culturelles).

L'accueil à la demi-journée pour les enfants permet de concilier toutes ces activités et offre aux familles une solution pour la garde de leur enfant.

L'association s'inscrit dans une démarche de cohésion avec la vie locale crauroise afin de permettre aux familles d'organiser au mieux la vie de leur enfant sur les temps péri et extra-scolaires.

#### c) Les vacances

<u>Lieux d'accueil</u> Centre de Loisirs des Arquets	<u>Horaires</u>	Capacité d'accueil maximale
Les maternelles	De 7h30 à 18h30	114
Les élémentaires		160

Il s'agit d'un accueil à la journée qui permet de répondre aux besoins manifestés par les familles ainsi qu'aux besoins des enfants.

Ce mode de fonctionnement est instauré au sein du JIS depuis la création des accueils de loisirs pendant les vacances scolaires.

#### d) Les locaux

Le centre de loisirs des Arquets, chemin des grenaches 83260 La Crau, est composé de 2 pôles bien distincts : maternelles et élémentaires que les enfants s'approprient

Maternelles	Elémentaires	
Un réfectoire adapté à l'âge des enfants	Un réfectoire	
3 salles d'activités	4 salles d'activités	
Un bâtiment modulaire	2 ateliers	
Un dortoir	Une bibliothèque	
Une salle polyvalente	2 salles polyvalentes	
Une cour avec des jeux extérieurs	Une cour extérieure avec un terrain de sport	
Des sanitaires	Des sanitaires	
Un hall d'accueil	Une salle d'accueil	
Un jardin pédagogique		

Les salles sont aménagées avec du mobilier adapté à l'âge des enfants. Des affiches, des dessins y sont exposés (règles de vie, fresque des enfants, repères visuels pour les plus petits...). Par ailleurs, nous pouvons également utiliser les installations sportives ou culturelles mises gracieusement à notre disposition par la commune :

 Le parc des sports Louis Palazy, récemment rénové offre aux enfants une multitude de possibilités sportives (jeux d'opposition au dojo, salle de tennis de table, plateau central intérieur, plateau extérieur couvert, terrains de tennis, piste d'athlétisme, terrain de basket)

La commune de La Crau est dotée d'espaces extérieurs variés offrant aux enfants la possibilité de nombreuses activités extérieures :

- Le Fenouillet
- Les bords du Gapeau
- Le parc de la Castille
- Les parcs du Béal
- Le boulodrome



Les activités s'adaptent aux besoins des enfants et les journées alternent entre petites activités manuelles, temps calmes, jeux sportifs et d'habileté motrice. Ces activités sont variées et multiples afin que les enfants puissent rester attentifs.

#### • Les activités au sein du centre :

Elles permettent de développer l'expression, l'imagination, la création, l'utilisation de divers matériaux.

Exemples d'activités proposées dans les salles :

- Construction de jeux de société
- Fresques géantes
- o Créations d'objets divers issus du recyclage
- Blind test et autres jeux musicaux
- Poterie
- o ...

Les activités dans la cour :

Elles permettent de développer la motricité en apprenant à coordonner ses mouvements:

- Vélo, trottinette,
- o Parcours d'habileté motrice,
- Jeux de plein air,
- o ...

#### • Les activités à l'extérieur du centre

Elles permettent la découverte de l'environnement, sur les lieux même de la commune : Participation à l'entretien du potager du centre, Parc du Béal, domaine de la Castille, espace du Fenouillet et autres sorties extérieures à la ville.



#### Exemples d'activités extérieures :

#### Les activités sportives sur la commune :

- o Handball
- o Football
- o Tennis de table
- Jeux d'opposition
- Rugby
- Basket
- 0 ...



- o Le Rugby avec TPM et le RCHCC
- Le Hand avec l'USC handball
- o Poterie avec le cercle culturel craurois
- o Les activités avec les FRANCAS du Var
- Les cycles jardinage avec différents partenaires
- o La lecture avec la bibliothèque de la Crau
- o ...

#### Les grands jeux extérieurs

o Chasse au trésor - Rallye photos - Course d'orientation ....

#### Les autres sorties

- o Accrobranche à la Castille
- Kiddy parc
- Ferme pédagogique
- Visites culturelles (musée, expo...)
- o Cinéma
- o Parc nature (La Garde)
- 0 ...

Nous proposons des activités variées, adaptées à l'âge des enfants ainsi que des sorties régulières (sportives, culturelles, de loisirs) adaptées à la saison.

Maternelles et élémentaires: 1 à 2 sorties par semaine lors des petites vacances, 2 à 3 sorties par semaine l'été, 1 sortie par période les mercredis Ados: 2 à 3 sorties par semaine lors des petites vacances, 3 à 4 sorties l'été. + de 13 ans: une sortie ou une soirée par semaine lors de chaque période de vacances scolaires.

#### e) La journée type au centre de loisirs

Accueil du matin 7h30 à 9h00

Activités 9h00 à 11h30 / 12h00

Repas 11h30 à 13h30

Temps libre, repos ou sieste Activités 14h00 à 16h00 Goûter 16h00 à 16h30 Activités libres animées 17h00 à 18h30

fin de la journée 18h30

# IV. Les accueils de loisirs

## A. Le public

Le pôle « Ados » s'adresse aux jeunes âgés de **11 à 17 ans**, répartis selon les besoins en deux tranches d'âges : les 11/13 ans et les 13/17 ans.

Il est aux origines de la création de l'association et représente un axe fort de son action éducative, auquel le JIS apporte une attention particulière.

Nos déclarations auprès de la SDJES nous conduisent à adopter le fonctionnement suivant :

- Sur les petites vacances
  Nous accueillons les jeunes à partir de la 6<sup>ème</sup> (peu importe l'âge).
- Sur les grandes vacances d'été
   Nous accueillons les jeunes à partir de 11 ans révolus au 1<sup>er</sup> jour de l'activité (peu importe le niveau scolaire).

## B. Horaires et lieux d'accueil :

Il fonctionne toute l'année, comme les autres pôles, lors de chaque période de vacances scolaires, du lundi au vendredi (exceptés les jours fériés), de 8h à 18h30 (petites vacances) et de 8h00 à 18h00 l'été avec des aménagements d'horaires lors de certaines sorties en journée ou soirées.

Les jeunes sont accueillis à la salle municipale **Jean Natte**, un espace entièrement dédié à leur usage. Ce lieu est équipé de nombreux aménagements favorisant la convivialité et les activités : une scène, un comptoir, un réfrigérateur, un écran géant avec équipements numériques, une sonorisation, un vidéoprojecteur, deux baby-foot, une table de tennis de table, etc.



Au début de chaque période, les adolescents s'approprient la salle Jean Natte en la personnalisant avec leurs créations : affiches, décorations liées aux activités, ou éléments visuels qu'ils ont eux-mêmes réalisés. Cette démarche favorise leur engagement et renforce leur sentiment d'appartenance au lieu.

Lorsque les conditions météorologiques le permettent, notamment en soirée, ils ont également accès au parvis Jean Natte, un espace extérieur convivial, souvent utilisé pour organiser des repas ou des temps festifs dédiés aux jeunes.

## C. L'encadrement :

Les jeunes sont accueillis par des animateurs permanents et diplômés (BPJEPS) ainsi que par des animateurs occasionnels mobilisés selon les périodes.

Le fonctionnement du pôle « Ados » se distingue volontairement de celui des autres tranches d'âge, afin de répondre de manière adaptée aux besoins spécifiques des 11-17 ans, tant en matière d'autonomie que d'expression ou de socialisation.

Vacances Ados (11 / 17 ans)

1 animateur pour 12 jeunes

## D. Les capacités d'accueil

La capacité d'accueil du pôle « Ados » est de 48, elle peut s'étendre jusqu'à 60 selon les périodes. Toutefois, elle peut varier en fonction des activités proposées et des transports éventuels.

L'encadrement est assuré à raison d'un animateur pour 12 jeunes. Lors des séjours, un dispositif spécifique est mis en place : en général, 4 animateurs encadrent un groupe de 14 adolescents, notamment lorsque les déplacements s'effectuent en minibus.

## E. Les objectifs pédagogiques

Outre les objectifs communs aux différentes tranches d'âge cités ci-avant, nous tenterons d'offrir aux adolescents et préadolescents :

• Un large panel d'activités sportives et culturelles (parfois en collaboration avec les associations de la commune) afin de susciter leur curiosité, les ouvrir

au monde extérieur et leur offrir un choix de pratique en toute connaissance de cause.

- L'apprentissage de la vie sociale: partager, respecter certaines règles en collectivité, notamment à l'occasion de séjours courts ou de séjours de vacances.
- La participation à la vie de la commune et du réseau Toulon Provence méditerranée: chantiers jeunes visant à s'impliquer dans la vie locale, réalisation de reportages photos/vidéos lors des activités...

## F. Les activités :

Les adolescents sont accueillis à l'activité, ils peuvent ainsi s'inscrire à la carte selon le programme établi en amont : le matin, l'après-midi, avec ou sans le repas, et aux éventuelles activités et soirées destinées aux plus de 13 ans.

Afin de fidéliser les jeunes craurois, nous proposons des activités qui évoluent en fonction de leur âge.

Les soirées et certaines activités sont ainsi exclusivement réservées aux plus de 13 ans (concerts, soirées grands jeux...).

Le parcours du jeune au sein de notre structure est rythmé par une diversité d'activités qu'il attend avec impatience et enthousiasme. Nous cherchons à le fidéliser en lui proposant des activités variées, adaptées et évolutives, en cohérence avec son âge et ses centres d'intérêt.

Le public « Ados » présente des spécificités auxquelles nous accordons une attention particulière. Dans cette optique, nous veillons à les impliquer activement dans la vie de l'association. Cette implication se traduit par leur participation à l'élaboration des programmes d'activités, à l'organisation des séjours et aux différentes manifestations portées par la structure.

Ils sont également investis dans la gestion de leur lieu de vacances, notamment à travers la co-construction de règles de vie en début de période, qu'ils s'approprient pleinement. À titre d'exemple, une boîte à portables est mise en place : chaque adolescent y dépose son téléphone durant les activités, favorisant ainsi l'échange et le vivre ensemble.

## G. Les temps d'accueil:

Pour le public « Ados », le JIS a mis en place un fonctionnement souple et modulable, permettant aux jeunes de participer aux activités selon leurs disponibilités et leurs envies : le matin, l'après-midi, ou sur la journée complète, avec ou sans repas.

Ce dispositif « à la carte » favorise l'autonomie des adolescents, tout en répondant aux besoins spécifiques de cette tranche d'âge.

Ces temps de loisirs offrent aux jeunes une palette d'activités diversifiées, au sein d'un environnement éducatif propice à leur épanouissement personnel, social et culturel.

Le programme d'activités est mis à disposition des jeunes et de leurs familles un mois avant chaque période de vacances. Il est consultable sur le site internet de l'association, disponible dans nos locaux, et distribué directement dans les classes du collège du Fenouillet à La Crau. Sa parution est également relayée dans la revue municipale de la commune, accompagnée des informations pratiques à retenir : dates d'inscription, de réservation et de confirmation.

Dans une volonté de fidéliser les jeunes Craurois, nous faisons évoluer notre offre d'activités en fonction de leur âge.

À travers cette approche progressive et adaptée, nous contribuons activement à la mise en œuvre d'une politique jeunesse globale sur la commune, en cohérence avec les grands objectifs de notre projet éducatif.

#### • Le matin

Les jeunes, collégiens et lycéens, sont accueillis de manière échelonnée à la salle Jean Natte entre 8h00 et 9h00. Dès leur arrivée, un(e) animateur(trice) les prend en charge et leur propose de participer à un temps d'activités ludiques jusqu'à 9h00.

Certaines matinées sont dédiées à des ateliers manuels, à des temps d'échange sous forme de débats autour de thématiques sociétales telles que le harcèlement, l'usage des écrans ou la question des différences. Elles peuvent également être consacrées à des activités scéniques, favorisant l'expression personnelle et la créativité des jeunes.

Certaines journées sont consacrées à des sorties culturelles ou de loisirs. Lorsque le nombre de demandes dépasse les places disponibles, nous veillons à répartir équitablement les participations, en accordant à chacun le même nombre d'activités, dans la mesure du possible. Cette organisation permet de garantir une équité entre tous les jeunes, en leur offrant les mêmes opportunités de découverte et de partage.

#### • Le temps du repas

Les jeunes prennent leur repas à midi, dans un réfectoire séparé des plus petits. Un animateur sera présent à chaque table. Lors de sorties extérieures, le repas est pris sous forme de pique-nique (fourni par les familles).

#### L'après-midi

L'après-midi est généralement consacrée aux activités sportives.

Les sports collectifs sont organisés sous forme de tournois ou de jeux : les animateurs veilleront à la participation de tous les jeunes.

Les sports individuels sont orientés vers la découverte et l'initiation.

Certains jours sont consacrés aux sorties culturelles ou de loisirs. Il s'agit alors d'une activité à la journée : parcs de loisirs, sortie découverte nature... Grâce au partenariat avec TPM, nous bénéficions de l'accès au site du Vallon du Soleil à chaque période de vacances. Les jeunes peuvent profiter des installations sportives, de l'espace nature ainsi que des piscines durant l'été.

L'association est également conviée à participer à des journées organisées par Toulon Provence Méditerranée ou le Conseil Départemental du Var. Ces événements offrent aux jeunes l'opportunité de découvrir et de pratiquer diverses disciplines sportives dans des cadres prestigieux : activités au vélodrome d'Hyères, rencontres de handball avec les joueuses professionnelles du club Toulon Saint-Cyr, séances de basket au Palais des Sports de Toulon, ou encore initiations au rugby avec le RCT. Ces partenariats enrichissent le programme en favorisant l'ouverture culturelle et sportive des adolescents.

Par ailleurs, certaines périodes de vacances sont l'occasion d'organiser des séjours hors de la commune, sur plusieurs jours. Qu'il s'agisse de séjours courts ou de vacances organisées sur 1 semaine, ces temps permettent de sensibiliser les jeunes à des thématiques ciblées, au-delà du cadre d'une simple journée d'activité. Une attention particulière est portée aux notions de vie collective, à la préservation de l'environnement et à la découverte de villes européennes qui sont utilisées comme supports pédagogiques pour atteindre les objectifs éducatifs fixés.

## L'esprit JIS

Dans une démarche de fidélisation des jeunes Craurois, nous faisons évoluer les activités proposées en fonction de leur âge et de leurs besoins spécifiques. Cette approche progressive permet un accompagnement sur le long terme, en cohérence avec les grandes orientations de notre projet éducatif, du Projet Éducatif Territorial (PEdT) et du Plan Mercredi. Elle s'inscrit pleinement dans une politique jeunesse cohérente et ambitieuse à l'échelle de la commune.

L'association Jeunesse Inter Services est une structure qui se veut dynamique, réactive et pleinement engagée pour l'avenir des enfants et des jeunes.